

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 19 décembre 2008
(convocation du 8 décembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MOGA Alain (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Alain à Mme DESSERTINE Laurence (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Didier à Mme. LIRE Marie Françoise
M. FAVROUL J.Pierre à M. LABARDIN Michel (à partir de 11 h 30)
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
Mme CAZALET A. Marie à M. BRON J. Charles (de 9 h 30 à 11 h)
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE J. Marc (jusqu'à 10 h 10)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. DAVID J. Louis (à partir de 10 h 50)
M. DELAUX Stéphan à Mme WALRICK ANNE (à partir de 12 h 50)
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. DELATTRE Nathalie à M. GAUTE Jean-Michel

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DELAUX Stéphan (à partir de 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia Mme TOUTON Elisabeth (à partir de 12 h 50)
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel (à partir de 12 h 05)
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick
Mme LAURENT Wanda à M. LOTHaire Pierre (à partir de 12 h 45)
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max (à partir de 11 h 35)
M. PALAU J. Charles à M. SOLARI Joël (à partir de 13 h 20)
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Bordeaux rue Schinazi - Aménagement d'un bâtiment d'archives pour la Communauté Urbaine de Bordeaux - Travaux de gros oeuvre
 Marché n°07 118U - Avenant n°1. Autorisation.

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2006/0483, le conseil de commun auté a validé le lancement du projet de restructuration d'un hangar existant situé rue Schinazi à Bordeaux pour le transformer en bâtiment d'archives pour la Communauté Urbaine de Bordeaux. Pour un montant initial de 1 142 555 € HT. La charge financière de ce projet est imputée sur le budget chapitre 23, article 2313, fonction O200, CRB AA20.

Le 30 mai 2007, la société DELTA CONSTRUCTION s'est vue notifier le marché 07 118U, dénommé ci-après lot 1, d'un montant de 1 142 555 €HT et ayant pour objet les travaux de gros œuvre liés à l'opération précédente. Sept mois plus tard, en raison d'une première mise en concurrence infructueuse, le marché n°07 258U (dénommé ci-après lot 2) ayant quant à lui pour finalité les travaux d'aménagement et d'équipements a été notifié au groupement FAUCHE AUTOMATION Aquitaine / HERVE THERMIQUE.

Lors des travaux de fondations profondes, le titulaire du lot 1 (à savoir DELTA CONSTRUCTION) a découvert la présence de longrines en béton armé à une profondeur de 60 cm. Ces éléments garantissant la stabilité des ouvrages existants, il est impossible de les retirer. Le soumissionnaire du marché a du modifier la conception du système de fondation validée initialement, ainsi que la structure du plancher. Afin de ne pas interrompre le chantier et d'éviter les surcoûts liés à cette interruption, cette solution a été retenue et mise en œuvre après accord de la maîtrise d'œuvre sur le mode de réalisation.

Par ailleurs, les services de sécurité incendie et le bureau de contrôle ont demandé des modifications des châssis de désenfumage prévus en toiture ainsi qu'une adaptation de l'accès à la chaufferie, travaux liés à la sécurité des biens et des personnes.

Les travaux structurels supplémentaires ont été chiffrés initialement par l'entreprise au montant de 78 751,40 € HT. Après de longues négociations qui ont retardé l'accord sur cet avenant, le montant de ces travaux supplémentaires a finalement été revu pour une valeur de 59 470,00 € HT.

Le surcoût lié aux modifications de châssis de désenfumage et d'accès à la chaufferie représente quant à lui un montant de 22 133,60 € HT.

Le montant total de ces travaux supplémentaires s'élève à 81 603,60 € HT et représente 7,14% du montant initial.

L'ensemble de ces travaux entraîne également une prolongation des délais d'exécution. De plus, le lot 2 ayant dû être relancé suite à l'infructuosité de la première consultation, sa notification n'est intervenue que 7 mois après celle du lot 1. Ce qui a, de fait, engendré un retard dans l'exécution des travaux non imputable au titulaire du lot n°1. Aussi la date d'achèvement des travaux initialement prévue pour le mois de mai 2008 doit être prolongée jusqu'au 23 octobre 2008.

La Commission d'Appels d'Offre, saisie dans le cadre de l'article de 8 de la loi 95-127 du 8 février 1995 a émis, lors de sa réunion du 12 novembre 2008 un avis favorable au projet d'avenant.

Les éléments constitutifs de cet avenant sont consultables par les conseillers communautaires à la Direction Centrale des achats et marchés, au 13ème étage de l'hôtel de la Communauté Urbaine, en application des articles L2121.12 et L2121.13 du CGCT ;

Au vu des éléments détaillés ci-dessus, et du projet d'avenant présenté en pièce jointe, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- entériner l'augmentation du coût des travaux, soit une revalorisation de :
 - 7,14% du montant du marché n° 07 118 U pour le compte de la société DELTA CONSTRUCTION
- entériner la prolongation de délai accordée au titulaire du marché ci-dessus énoncé afin de réaliser ces modifications, pour une date de fin de travaux arrêtée au 23 octobre 2008
- Autoriser Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. MICHÈLE ISTE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 DÉCEMBRE 2008

PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2008